



NOTE DESCRIPTIVE

APPEL A PROJETS

Résidence de création d'œuvre d'art numérique sous dôme accompagnée d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle en 2024.

PRÉAMBULE

La ville de Metz est reconnue à la fois pour la qualité de sa programmation en art numérique et son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle (label « 100% EAC »). Avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du projet INTERREG VI GRACE¹, elle tiendra en 2024 sa première résidence d'artistes numériques visant à créer une œuvre originale sous dôme et à déployer conjointement un projet d'éducation artistique et culturelle.

Le présent appel à projets vise à rechercher et à sélectionner un artiste ou un collectif d'artistes sur la base de ses expériences et références, et de sa proposition intégrant : d'une part la création d'une œuvre numérique susceptible d'être diffusée à l'occasion d'événements culturels dans la Grande Région (volet artistique), et d'autre part un projet d'éducation artistique (volet pédagogique) accompagnant la création et la diffusion de cette œuvre. Cette résidence vise ainsi à démocratiser l'art numérique en développant des dispositifs de création, de formation et de médiation collectives.

PRESENTATION GENERALE

CONTEXTE

La ville de Metz a obtenu en 2022 le label « ville 100% éducation artistique et culturelle » en mobilisant la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- 1) la rencontre du public scolaire avec des œuvres, des artistes, des lieux et des professionnels de la culture ;
- 2) le développement du sens de l'esthétique à travers le plaisir de l'expérimentation et la pratique artistique ;
- 3) l'acquisition de connaissances et de savoir-faire dans les domaines de l'art et de la culture.

La ville de Metz souhaite aujourd'hui élargir ce spectre et inscrire son action dans une perspective européenne et pour tous les publics (à tous les âges et les temps de la vie).

En 2023, dans le cadre du programme de coopération INTERREG VI Grande Région², elle a impulsé le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) qui a permis

¹ (sous réserve de sa validation définitive, qui sera communiquée en novembre)

² La Grande Région est un espace de coopération transfrontalier regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la Région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché du Luxembourg.

la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024 - 2026. C'est pourquoi plusieurs partenaires du réseau GRACE agissant dans le champ de l'art numérique sont associés à cet appel à projets et participeront au jury de sélection dans le cadre de la présente procédure de marché public : Théâtre de Liège et Université de Liège (Belgique), Rotondes (Luxembourg), Weltkulturerbe Völklinger Hütte (Allemagne), et Bliiida à Metz (France). Ces partenaires contribueront ensuite, à la diffusion de l'œuvre d'art numérique et du dispositif éducatif associé sur leurs territoires respectifs, dans des conditions contractuelles distinctes et spécifiques à chaque partenaire.

OBJET

Cet appel à projets invite les artistes intéressés (individus ou collectifs) à soumettre des projets de création et d'éducation comprenant :

- Pour partie, la création d'une œuvre artistique pour dôme (projection sphérique, spatialisation sonore et scénographie immersive ou augmentée) entre février et avril 2024, dont 2 semaines de résidence à Metz.

Le thème proposé pour la création est « ESPACE(S) LIBRE(S) » (*voir en annexe 1 la note d'intention de Jérémie Bellot, commissaire artistique numérique de la ville de Metz en charge du suivi de la résidence*). L'œuvre sera diffusée à Metz à l'occasion du festival Constellations, et ensuite dans d'autres sites de la Grande Région. Elle pourra être enrichie à chaque atelier de co-création avec le public organisé pendant la diffusion de l'œuvre.

- Pour partie, un projet d'éducation artistique pendant la résidence puis pendant la diffusion de l'œuvre, adapté à différents publics cibles détaillés ci-dessous.

L'artiste ou le collectif retenu sera accueilli en résidence durant deux semaines sous un dôme géodésique de 8 mètres situé à Bliiida, tiers-lieu d'inspiration, d'innovation et d'intelligence collective situé à Metz et géré par l'association TCRM-Blida. L'œuvre créée sera présentée lors du festival Constellations du 20 juin au 31 août 2024 (dates à confirmer) sous un dôme de 14 mètres. Un temps d'adaptation de l'œuvre aux dimensions finales du dôme est donc prévu juste avant la diffusion, dans la première quinzaine de juin.

Durant la période de diffusion, 3 ateliers de co-création seront organisés autour de l'œuvre pour le public du festival Constellations et animés par l'artiste ou le collectif retenu.

Le projet de création et d'éducation artistique associé sera ensuite valorisé sur le territoire de la Grande Région, auprès du grand public (diffusion de l'œuvre et des actions d'éducation associées sur d'autres sites culturels) et des professionnels des arts numériques et de l'éducation artistique (via des temps d'échanges professionnels).

La résidence se tiendra en langue française et / ou anglaise.

PUBLICS CIBLES

Au printemps, durant la période de résidence à Bliiida à Metz, l'artiste ou le collectif devra concevoir et animer des actions d'éducation artistique adaptées aux publics suivants :

- Un workshop d'une journée pour 20 étudiants maximum de l'Ecole supérieure d'arts de Lorraine (date à fixer entre le 11 et le 26 mars 2024).

Format :

- Cette journée lui permettra de présenter son travail, de détailler sa démarche et la manière dont il aborde cette exploration plastique et spatiale.
- Dans un second temps, il proposera la manipulation de son processus pour permettre aux étudiants d'explorer ses outils de fabrication afin de créer une ou plusieurs formes visuelles simples et spatialisées.
- L'atelier permet ainsi la découverte pour les étudiants de ce format de résidence, de ses spécificités, et la fabrication d'œuvres visuelles immersives pour ce type de dispositif.

- L'artiste ou le collectif accueillera également un étudiant de l'Ecole supérieure d'arts de Lorraine en stage à l'association TCRM-Blida pour l'associer à son processus de création artistique et / ou la conception et l'animation des actions d'éducation artistique.
- Un atelier (médiation, pratique, co-création, au choix de l'artiste ou du collectif) à destination d'un public à choisir parmi les publics cibles ci-dessous :
 - o Le jeune public à partir de 10 ans, par groupes encadrés par des centres socio-culturels ;
 - o Les seniors de 64 ans et plus ;
 - o Les adultes de 18 à 63 ans.

Cet atelier peut être organisé soit pendant la période de résidence à Bliiida sous le dôme de 8 mètres, soit début juin sous le dôme de 14 mètres, au moment de l'adaptation de l'œuvre au format final.

Durant la période de diffusion de l'œuvre du 20/06/24 au 31/08/24 lors du festival Constellations, l'artiste ou le collectif poursuivra le projet d'éducation artistique prévu : il devra concevoir et animer 3 ateliers de co-création sous le dôme, en lien avec l'œuvre créée. Les publics cibles sont les visiteurs du festival Constellations : les messins et habitants de la Grande Région, les touristes culturels ou en séjour à Metz (tous publics, y compris jeune public et publics en situation de handicap). Une restitution publique de leur travail clôturera chaque atelier. La création réalisée pendant chaque atelier pourra s'ajouter à ou faire évoluer la création originelle (à la discrétion de l'artiste).

En septembre 2024, l'artiste ou le collectif participera à la promotion du projet auprès des professionnels de la culture et de l'éducation artistique de la Grande Région, à travers :

- son témoignage à un webinaire de présentation du projet réalisé, organisé par la Ville de Metz ;
- son intervention aux Jours Tremplins de l'ESAL : les « Jours tremplins » sont organisés conjointement par les enseignants et les étudiants. Ils abordent des problématiques et des médiums divers ou préparent aux séminaires qui auront lieu dans l'année. Leurs objectifs sont de créer, de travailler ensemble et de partager des moments conviviaux.

OBJECTIFS

Le projet de résidence répond à plusieurs objectifs :

- Développer l'éducation artistique dans le champ de l'art numérique pour tous les citoyens de la Grande Région ;
- Favoriser et valoriser la scène d'art numérique de la Grande Région en offrant la possibilité à des artistes de se faire connaître au sein du réseau du projet INTERREG VI - GRACE ;
- Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la Grande Région autour d'un projet collaboratif transfrontalier.

CALENDRIER ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE

2 ^{ème} quinzaine d'octobre 2023	publication de l'appel à projets
27 novembre 2023 à 12h00	date limite de dépôt des candidatures
Décembre 2023	jury de sélection
Janvier 2024	définition des grands axes de la résidence et de son volet éducation artistique (en visioconférence ou en présentiel à Metz)
Février - avril 2024	2 semaines de création consécutives à Metz, sous le dôme de 8 mètres installé dans le tiers-lieu Bliiida, et mise en œuvre du dispositif d'éducation artistique auprès du type de public choisi et des étudiants de l'ESAL en mars (dates à fixer)
1 ^{ère} quinzaine de juin 2024	finalisation de l'œuvre pour l'adapter au dôme de 14 mètres et présentation de l'œuvre à partir du 20 juin pendant le festival Constellations
Juin – août 2024	animation d'ateliers de médiation avec le public du festival Constellations
Septembre 2024	participation à un webinaire de présentation du projet réalisé et intervention aux Jours Tremplins de l'ESAL

Sur la période de la résidence, l'artiste ou le collectif sélectionné bénéficiera de :

1. La mise à disposition d'un espace de travail sous un dôme géodésique de 8 mètres. *Les dimensions et spécificités techniques du dôme de 8 mètres et de ses équipements audiovisuels sont présentées en annexe 3.*
2. La mise en réseau avec les acteurs culturels et éducatifs messins, et les résidents du tiers-lieu [Bliiida](#) (artistes, artisans, entrepreneurs, ...)
3. La présence d'un stagiaire étudiant de l'ESAL (conventionné avec l'association TCRM-Blida)
4. L'accompagnement du service Action culturelle de la ville de Metz pour la production et la communication autour de l'œuvre.

L'artiste ou le collectif doit se rendre disponible pour venir à Metz et y séjourner, et être libres d'autres engagements professionnels ou personnels pendant la période de résidence puis pendant les actions de médiation prévues durant le festival et les événements de promotion en septembre.

A partir de septembre 2024, dans le cadre du projet INTERREG VI GRACE, l'œuvre et le projet d'éducation artistique créés lors de cette résidence :

- seront valorisés auprès de la communauté éducative et du secteur culturel de la Grande Région via un webinar de présentation du projet organisé par la Ville de Metz et un support de présentation écrit sur le futur site web du projet INTERREG VI GRACE ;
- seront diffusés en Grande Région durant le temps du projet INTERREG VI GRACE.

CONDITIONS BUDGETAIRES

REMUNERATION

La ville de Metz verse à l'artiste retenu la rémunération faisant sur la base d'un devis détaillé correspondant au budget prévisionnel du projet, et accepté par la Ville de Metz.

Cette somme sera versée en trois fois :

- Une avance de 65% versée au début du projet ;
- Un acompte de 80% (incluant le montant de l'avance) versée sur facture ;
- Le solde de 20% versé sur facture à la clôture du projet.

Les frais annexes (restauration, transports et hébergement) sont compris dans la rémunération du titulaire du marché.

CANDIDATURE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature peut être rédigé en français et en anglais et devra comprendre les pièces suivantes :

1. Le CV ou les CV et références du ou des artistes
2. La fiche administrative complétée (*voir formulaire en annexe*)
3. Une note d'intention pédagogique détaillant les actions d'éducation artistique qui seront menées pendant la résidence et pendant la diffusion de l'œuvre (ex : calendrier de mise en œuvre, méthodologie, publics cibles, intervenants),
4. Une note d'intention artistique avec un avant-projet sommaire conforme au thème demandé : « espace(s) libre(s) ».
5. Le budget prévisionnel détaillé du projet précisant les moyens humains et matériels mis à en œuvre pour la réalisation du projet, et comprenant les frais annexes (restauration, transports et hébergement pendant la résidence à Metz).
6. Si nécessaire, une fiche technique détaillant les moyens matériels et techniques autres que ceux décrits dans l'annexe technique, qui seront fournis par la Ville de Metz.

L'appel à projet et ses annexes sont téléchargeables sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.sis-marches.marches-publics.info>

Les potentiels candidats pourront poser leurs questions et déposer leur offre sur cette plateforme.

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Dossier de candidature à remettre pour le :

Lundi 27 novembre 2023 midi au plus tard par voie dématérialisée :

<http://www.sis-marches.marches-publics.info>

A défaut, les dossiers peuvent être transmis par voie postale à l'adresse suivante :

- EUROMETROPOLE DE METZ - Maison de la Métropole - 1 place du Parlement de Metz -
CS 30353 - 57011 METZ Cedex 01 – [service des Marchés Publics](#)

Indiquer sur l'enveloppe : Objet de la consultation « Appel à projets – résidence de création d'œuvre d'art numérique » » NE PAS OUVRIR

Les offres papiers devront être réceptionnées avant **lundi 27 novembre 2023 à midi au plus tard.**

Renseignements complémentaires :

Emeline Devaux, chargée de production - edeaux@mairie-metz.fr et Elise Gaultier, coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE – egaultier@mairie-metz.fr

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

La sélection sera faite dans la semaine du 11 décembre 2023 par un jury d'experts transfrontaliers sur la base de critères exposés ci-dessous.

Jury de sélection

Le jury de sélection sera composé des membres suivants :

- Le Président : Patrick Thil, Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes, Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz, président du jury ayant voix prépondérante en cas de partage des voix des membres du jury ;
- La Ville de Metz, représentée par Timothée Bohr, Conseiller municipal de la Ville de Metz assisté de Vincent Dappozze, Directeur du Pôle Culture, et de Jérémy Bellot, Commissaire artistique du parcours Pierres Numériques du festival Constellations ;
- Le Centre Culturel des Rotondes au Luxembourg, représenté par Yves Conrardy, Responsable programme socioculturel et évènementiel ;
- Le Théâtre de Liège représenté par Jonathan Thonon, Adjoint à la Direction Générale, Responsable des projets européens et de l'innovation ;
- Le Weltkulturerbe Völklinger Hütte en Allemagne, représenté par Frank Kramer, Chef du département Projets, directeur d'exposition ;
- Le Rectorat de l'Université de Liège, représenté par Stéphane Grétry, Coordinateur Cellule Art, Science & Innovation du Pôle muséal & culturel ;
- L'association TCRM-Blida représenté par Gautier Raguenaud, Responsable du développement.

Le secrétariat de la séance sera assuré par la coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE : Elise GAULTIER.

Le marché sera notifié au plus tard le vendredi 22 décembre 2023.

Grille de notation

Qualité innovante du projet éducatif : 50 %

- Méthodologie : 20%
- Moyen humains mis en œuvre : 15%

- Moyens matériels mis en œuvre : 5%
- Prix : 10%

Qualité artistique de l'avant-projet sommaire : 50%

- Adéquation au thème : 15%
- Innovation graphique : 15%
- Qualité artistique : 10%
- Prix : 10%

CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Le candidat sélectionné accepte de céder, sous son nom, à la Ville de Metz les droits de représentation de l'œuvre ainsi créée (y compris dans sa forme finale si elle a évolué pendant les ateliers de co-création organisés pendant la période de diffusion) pendant toute la durée du programme INTERREG VI GRACE notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Il s'engage à mentionner « INTERREG VI - GRACE » sur sa communication autour de l'œuvre.

Le projet sélectionné intégrera notamment la programmation de Constellations de Metz 2024 et bénéficiera de la visibilité sur tous les outils de communication de cet événement. La Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication le nom de l'artiste ou du collectif ainsi que le programme « INTERREG VI – GRACE ».

Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité de l'œuvre. Néanmoins, la Ville de Metz ne peut être tenue pour responsable en cas de diffusion et/ou reprise non créditée par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présentera.

Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comportera pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détiendra les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés. En cas de création sonore, le candidat déclare que sa création ne sera pas déposée à la SACEM. En conséquence, la Ville de Metz n'aura pas à sa charge les droits d'auteur ni le paiement de ceux-ci.